

# Culture

Le Madawaska

12 septembre 2015

Section B

## L'artiste Guylaine Cyr réalisera une oeuvre d'art pour le Pavillon sportif

### Le Madawaska

Après la publication d'un concours, c'est l'artiste joaillière-ferro-nnière Guylaine Cyr qui réalisera une oeuvre d'art extérieure devant le Pavillon sportif d'Edmundston.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique d'intégration des arts à l'architecture à l'environnement des bâtiments et des sites municipaux dans le cadre de laquelle 1 % du budget de toute nouvelle construction et rénovation d'édifices est réservé pour l'intégration d'oeuvres d'art.

L'oeuvre de l'artiste comportera cinq figures principales représentant chacune une discipline sportive, c'est-à-dire la gymnastique rythmique, le kickboxing, la course, l'escalade et le tennis. Trois nageurs entoureront ces figures abstraites. Puisque l'oeuvre est située au Pavillon sportif, il était important pour l'artiste de démontrer l'action et le mouvement.

«Je pense que cette oeuvre parviendra à représenter le message

que statique, cette oeuvre sera également dynamique et fera appel à l'élégance et à la fluidité des athlètes. C'est un établissement qui me tient très à coeur et je tiens à lui rendre hommage avec beauté et intégrité», explique l'artiste.

Toujours fascinée par les possibilités infinies des métaux, Guylaine Cyr est titulaire d'un certificat en arts visuels du Collège de Design et des Métiers d'arts du Nouveau-Brunswick à Fredericton. Par la suite, elle a obtenu une certification d'études collégiales en joaillerie du Kootenay School of the Arts à Nelson, en Colombie-Britannique. Elle a également approfondi ses connaissances en ferronnerie d'art et en coulées de bronze et d'aluminium. Elle a réalisé une oeuvre au sanctuaire de la grotte de l'Immaculée-Conception à Notre-Dame-de-Lourdes lors du Congrès mondial acadien.

Selon les procédures établies par la politique, c'est un comité indépendant qui a fait la sélection. Le comité avait au préalable reçu trois excellentes soumissions après la

